



AfricaRice



APPEL D'OFFRES OUVERT

PROJET RIZAO

SÉLECTION DE LA TROISIÈME COHORTE D'AGRO-INDUSTRIELS

TERMES DE REFERENCE : AO/RIZAO/PSU/DFCS/001/APR/2026

Table des matières

I- À propos de la Fondation Mastercard.....	2
II- À propos d'AfricaRice	3
III- A propos de Partners in Food Solutions.....	3
IV- Aperçu du programme RIZAO	3
V- Objectif de l'appel d'offres	4
VI- Candidats éligibles	4
VII- Documents de soumission.....	5
VIII- Critères de sélection	5
1. Calendrier de déroulement de l'appel d'offres	6
2. Dépôt des dossiers	6
3. Date limite de dépôts des dossiers	6
4. Validité des offres	6
5. Demande de clarification/Informations complémentaires.....	7
6. Modification de l'appel d'offres	7
Annexe : Présentation détaillée du programme RIZAO	8



AfricaRice

MEVA



TERMES DE REFERENCE :

AO/RIZAO/PSU/DFCS/001/APR/2026

APPEL À CANDIDATURE POUR LA SÉLECTION DE LA TROISIÈME COHORTE D'AGRO-INDUSTRIELS DANS LE CADRE DU PROJET RIZAO

I- À propos de la Fondation Mastercard

La Fondation Mastercard aspire à un monde où chacun a la possibilité d'apprendre et de prospérer. Grâce à sa stratégie *Young Africa Works* (Jeunesse Africaine au Travail) et au programme canadien EleV, la Fondation travaille avec des partenaires pour s'assurer que des millions de jeunes, en particulier des jeunes femmes, ont accès à une éducation de qualité, à des services financiers et à un travail digne. La Fondation Mastercard a été créée en 2006 grâce à la générosité de Mastercard lorsqu'elle est devenue une société publique. La Fondation est indépendante et dispose de son propre conseil d'administration et de son propre PDG.

Nous sommes entrés dans une période très intéressante à la Fondation, avec l'intention d'intensifier nos opérations à travers l'Afrique afin de mettre en œuvre notre stratégie *Young Africa Works*. Notre rôle à la Fondation Mastercard est de catalyser. Notre stratégie *Young Africa Works* se concentre sur la collaboration avec d'autres pour stimuler le changement systémique afin que les jeunes aient la possibilité de trouver un travail digne et épanouissant.

La Fondation a ouvert des bureaux au Rwanda, au Kenya, au Ghana, au Sénégal, en Éthiopie, au Nigéria et en Ouganda, créant ainsi une position de leadership plus étendue en Afrique afin de mettre au point des stratégies spécifiques en faveur de l'emploi des jeunes. Au sein d'un pays, nous travaillons avec les gouvernements, le secteur privé, les éducateurs, les jeunes et d'autres bailleurs de fonds pour améliorer la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle, préparer les jeunes à l'emploi, élargir l'accès aux services financiers pour les entrepreneurs et les petites entreprises, et connecter les demandeurs d'emploi à un travail digne et épanouissant.

Nos valeurs d'humilité, d'écoute, de gentillesse, de respect, d'impact et de cocréation transcendent tout le reste et s'élèvent par-dessus tout comme notre guide.

Forte de ses réalisations au Sénégal, la Fondation a choisi d'étendre sa stratégie *Young Africa Works* à la zone de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) en mettant l'accent sur le secteur agricole selon une stratégie « de la fourche à la fourchette », entraînant le changement du discours sur l'agriculture ainsi que la construction d'une chaîne de valeur durable et résiliente. L'objectif de la



Fondation est de permettre à 6,2 millions de jeunes, dont 70 % de femmes, d'accéder à un travail digne et épanouissant au Sénégal et dans d'autres pays de l'UEMOA d'ici 2030. Cette dernière vise à :

- Mettre en place des champions régionaux de l'agro-industrialisation par le développement de clusters industriels autour de chaînes de valeur prioritaires
- Autonomiser les petits exploitants agricoles et les coopératives grâce à la modernisation, à la digitalisation
- Renforcer les agro-industries et les agro-transformateurs grâce à l'accès au financement, à des capacités améliorées et à l'accès au marché
- Améliorer l'accès au marché grâce à l'intégration régionale.

II- A propos d'AfricaRice

Le Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice) est un centre d'excellence panafricain de recherche rizicole, de développement et de renforcement des capacités. Il contribue à réduire la pauvreté, à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs et des autres acteurs de la chaîne de valeur du riz en Afrique, en augmentant la productivité et la rentabilité des systèmes agroalimentaires à base de riz, tout en assurant la durabilité des ressources naturelles. AfricaRice est l'un des 15 centres internationaux de recherche agricole du CGIAR, un partenariat mondial de recherche pour un avenir sans faim. C'est aussi une association intergouvernementale constituée de 28 pays membres africains et dont le siège est en Côte d'Ivoire.

III- A propos de Partners in Food Solutions

Partners in Food Solutions (PFS) est une organisation indépendante à but non lucratif qui œuvre pour renforcer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et stimuler le développement économique à travers l'Afrique, en développant et renforçant la compétitivité du secteur de la transformation alimentaire, et en améliorant ainsi l'accès à une alimentation sûre, nutritive et abordable.

PFS apporte une expertise technique et commerciale aux transformateurs alimentaires à travers l'Afrique en mettant en relation des bénévoles hautement qualifiés issus de son consortium d'entreprises agroalimentaires de renommée mondiale avec des entreprises alimentaires prometteuses. Son assistance technique comprend la sécurité et le contrôle de la qualité des aliments, la fortification, les ventes et le marketing, le génie des procédés, l'évaluation des entreprises, l'accès au financement et bien plus encore.

IV- Aperçu du programme RIZAO



Le programme RIZAO est implémenté par AfricaRice, en tant que *Lead-Aggregateur*, en coordination avec divers partenaires de mise en œuvre. Le programme RIZAO vise à atteindre 2 205 000 personnes financièrement défavorisées dans le secteur du riz et à **contribuer à la création de 441 000 emplois** (dont 70 % de jeunes femmes). Le programme mobilise différents partenaires à travers 6 piliers intégrés :

- Pilier 1 : soutenir les entreprises de semences dirigées par des jeunes
- Pilier 2 : autonomisation des jeunes petits exploitants agricoles
- Pilier 3 : stimuler la création d'emplois par le biais d'entreprises de transformation
- Pilier 4 : accès au marché pour la réduction de la pauvreté
- Pilier 5 : promouvoir le riz local
- Pilier 6 : créer un cadre juridique et institutionnel favorable

Les piliers 3 et 4 ont trait aux agro-industriels, à la facilitation de l'accès au marché et à la mise en relation des différents acteurs, afin de favoriser le bon fonctionnement de la chaîne de valeur du riz dans les pays cibles du Programme. Afin de favoriser l'essor ou la consolidation de ces acteurs, le programme RIZAO comporte un volet important d'accès au financement pour les participants de ces deux piliers.

Les pays retenus sont **le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Bénin**. Le programme a débuté en juin 2024 et se poursuivra jusqu'en décembre 2029 (5,5 ans).

V- Objectif de l'appel d'offres

Cet appel d'offres vise à identifier un troisième groupe d'agro-industriels dynamiques, ayant le potentiel d'optimiser leurs processus de production (semences et paddy), d'améliorer la qualité de leurs produits transformés et de renforcer leur accès aux marchés. Elle ambitionne de sélectionner des entrepreneurs engagés dans la transformation du riz, de leur offrir des moyens techniques et financiers sur mesure, de faciliter leur accès aux intrants, aux équipements et aux débouchés commerciaux, tout en stimulant l'innovation et l'adoption de bonnes pratiques en matière d'agro-industrie durable et inclusive dans la chaîne de valeur rizicole.

VI- Candidats éligibles

La sélection est ouverte aux :

- Entreprises agro-industrielles, PME ou coopératives réalisant un chiffre d'affaires minimum de 50 000 000 FCFA par an
- Entreprises agro-industrielles disposant d'une capacité de mouture du riz d'au moins **5 tonnes par heure**.
- PME (Petites et Moyennes Entreprises) et coopératives disposant d'unités de transformation d'une capacité de **1 à 5 tonnes par heure**, engagées dans la transformation du riz et de ses dérivés, souhaitant renforcer leurs performances techniques, organisationnelles et commerciales, et disposant de la capacité nécessaire pour le faire.



- Entreprises agro-industrielles disposées à interagir avec des interlocuteurs francophones et anglophones, dans un environnement multilingue

VII- Documents de soumission

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier complet comprenant les documents suivants :

- **Note de présentation standardisée** (fichier Excel fourni à compléter), incluant la présentation de l'entreprise ou de la coopérative, la lettre d'intention, les objectifs, les produits transformés, les besoins techniques, les débouchés ciblés, les perspectives de développement et l'engagement à participer activement à toutes les phases de l'accompagnement.
- **États financiers standardisés** (fichier Excel fourni à compléter) – Les candidats devront saisir leurs données financières des 3 dernières années dans le fichier Excel standardisé fourni **et** joindre les états financiers certifiés originaux ou des copies certifiées conformes correspondantes. Pour les coopératives et les petites entreprises, le bilan simplifié, intégré au fichier Excel, sera accepté en lieu et place des états financiers complets, accompagné de tout document comptable disponible.
- Documents administratifs légaux :
 - Copie du registre du commerce ou d'un récépissé de reconnaissance pour les coopératives ;
 - NINEA ou tout autre numéro d'identification fiscale ;
 - Statuts (pour les structures formelles).
- Photocopie d'une pièce d'identité valide du représentant légal ou du porteur de projet.

VIII- Critères de sélection

Les dossiers reçus seront évalués selon les critères suivants :

1. **Pertinence du projet de transformation du riz (22 points)**
 - Alignement avec les objectifs du projet RIZAO : œuvrer dans la chaîne de valeur du riz
 - Clarté de la vision et cohérence du modèle d'affaires
2. **Capacité organisationnelle, technique et financière (16 points)**
 - Expérience antérieure dans la transformation du riz
 - Existence d'une équipe opérationnelle et de ressources de base (infrastructures, équipements, etc.)
 - Santé financière et préparation financière démontrées par l'entreprise, avec une tenue appropriée et précise des registres financiers.
3. **Innovation et potentiel de valeur ajoutée (10 points)**
 - Caractère innovant du produit, du procédé ou du modèle économique
 - Capacité à améliorer la qualité, la productivité ou l'efficacité
4. **Impact social et environnemental (24 points)**
 - Inclusion des jeunes et des femmes dans la gouvernance ou la main-d'œuvre
 - Appui ou disposer à appuyer un réseau de producteurs de semences et de paddy



- Engagement en faveur de pratiques durables (réduction des pertes, gestion des déchets, etc.)

5. Potentiel de croissance et de mise à l'échelle (15 points)

- Marchés cibles clairs
- Prévisions de développement et perspectives d'extension

6. Motivation et engagement du candidat (13 points)

- Implication démontrée dans le secteur
- Motivation à suivre le programme dans sa totalité

1. Calendrier de déroulement de l'appel d'offres

Le calendrier prévisionnel de déroulement de l'appel d'offres est le suivant :

- Lancement de l'appel d'offres : 14 avril 2026
- Date limite de dépôt des offres : 13 mai 2026

L'évaluation des offres se fera par le comité mis en place à cet effet, dans un délai estimatif de (20) jours minimum.

Les conclusions et les recommandations du comité seront ensuite soumises au comité projet pour décision finale ;

- La notification se fera à la fin du processus de sélection

2. Dépôt des dossiers

Les candidats doivent impérativement renseigner l'ensemble des feuilles du fichier Excel mis à leur disposition (**RIZAO_Dossier de soumission_COHORTE 3.xlsx**). Ce fichier, dûment complété et accompagné des documents administratifs requis, constitue le dossier de soumission.

Le dossier complet doit être transmis exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : A.Quotation@cgiar.org. La référence de l'appel d'offres doit obligatoirement être indiquée dans l'objet du mail lors de l'envoi.

Un accusé de réception vous sera transmis après la soumission de votre candidature.

3. Date limite de dépôts des dossiers

Les offres doivent être reçues au plus tard le 14 mai 2026 à 17 h GMT.

AfricaRice n'acceptera aucune offre reçue après la date limite de dépôt. Toute offre reçue par AfricaRice après la date limite sera rejetée. Toute candidature ne présentant pas les documents requis dans la limite de dépôt sera rejetée.

4. Validité des offres



Les offres devront être valables pour une durée de **90 (quatre-vingt-dix) jours au minimum**. AfricaRice peut toutefois demander l'extension de la période de validité des offres.

5. Demande de clarification/Informations complémentaires

Les soumissionnaires peuvent demander des précisions sur un article de l'appel d'offres au plus tard **cinq (05) jours** avant la date limite de clôture des soumissions.

Toutes demandes de clarifications relatives à la présente consultation restreinte devront être soumises par écrit et adressées au Service des Approvisionnements d'AfricaRice ou par courrier électronique à l'adresse : A.Quotation@cgiar.org

Toute correspondance devra indiquer les références de l'appel d'offres. Seules les demandes écrites seront prises en compte. Veuillez noter que si la question posée est d'intérêt commun pour toutes les entreprises consultées, la réponse sera adressée à l'ensemble des entreprises.

6. Modification de l'appel d'offres

À tout moment avant la date limite de soumission de l'offre, AfricaRice peut, pour une raison quelconque, par exemple en réponse à une demande de clarification faite par un soumissionnaire, modifier le dossier d'Appel d'offres sous la forme d'une information complémentaire. Tous les soumissionnaires potentiels seront informés par écrit de tout changement ou de toute modification.

Afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour prendre en compte les modifications et actualiser leurs offres, AfricaRice peut, à sa discrétion, prolonger le délai de soumission si la nature de la modification le justifie.

- De quelque nature que ce soit et, d'autre part, qu'il n'a aucun lien spécifique avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet. Si, durant la période du projet, une telle situation se produisait, l'adjudicataire est tenu d'en informer immédiatement AfricaRice.
- Les agroindustriels sélectionnés doivent agir en toute occasion et ne doivent engager AfricaRice d'aucune manière sans le consentement préalable et écrit de ses responsables.
- Pendant la durée du projet, l'agro-industriel et son personnel s'engagent à respecter les droits de l'homme et à se conformer aux règles de bonne conduite communément admises, notamment concernant les pratiques discriminatoires liées à la race, à l'ethnie, à la religion, à la nationalité, au genre, à l'âge, à l'orientation sexuelle, à la situation matrimoniale, au statut de citoyenneté et à l'infirmité. Le titulaire et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée du contrat et après son achèvement. Tous les rapports et documents reçus ou établis par l'adjudicataire dans le cadre de l'exécution du marché sont et demeurent confidentiels.



Annexe : Présentation détaillée du programme RIZAO

Contexte

Les femmes d'Afrique de l'Ouest jouent un rôle essentiel dans les chaînes de valeur du riz, puisqu'elles représentent, selon les estimations, 50 à 70 % de la main-d'œuvre impliquée dans la production de riz dans la région. Leur contribution est d'une importance capitale, car le riz occupe une place stratégique en Afrique de l'Ouest. Non seulement le riz renforce la sécurité alimentaire, mais il joue également un rôle important dans l'augmentation des revenus des ménages, en particulier pour les familles les plus défavorisées sur le plan économique. La demande de riz a augmenté rapidement, dépassant celle de toute autre culture vivrière. Cette hausse de la demande peut être attribuée à des facteurs tels que la croissance démographique, le rythme rapide de l'urbanisation et l'évolution des modes de consommation et des styles de vie au sein de la population. En 2020, l'Afrique de l'Ouest a importé 4,47 millions de tonnes de riz, pour un coût de 2,11 milliards de dollars. Malgré des objectifs politiques ambitieux en matière de développement du riz, la chaîne de valeur du riz dans les pays d'Afrique de l'Ouest est confrontée à de nombreux défis tels que les suivants :

- Difficulté d'accès aux semences de variétés récemment mises sur le marché, à haut rendement et intelligentes sur le plan climatique. Le manque d'accès à des intrants de qualité a un impact négatif direct sur les revenus des petits exploitants agricoles.
- Au niveau de la production, les défis vont des problèmes biotiques (mauvaises herbes, maladies, insectes, oiseaux, etc.) aux problèmes abiotiques (sécheresse, inondations, faible fertilité du sol, etc.) et aux problèmes socio-économiques (indisponibilité de semences de qualité, d'engrais, de terres, de mécanisation, etc.). Par conséquent, de nombreux riziculteurs sont pris au piège de la pauvreté, en particulier les jeunes.
- Les défis liés à la transformation comprennent des méthodes inadéquates et l'utilisation d'équipements obsolètes. D'autres contraintes liées à la transformation sont l'approvisionnement insuffisant et irrégulier en paddy et l'inadéquation des installations de stockage.
- La commercialisation et la distribution du riz sont principalement affectées par la mauvaise qualité du riz usiné, la mauvaise promotion du riz local, le mauvais conditionnement, l'étiquetage, la mauvaise image de marque et l'intégration limitée du marché régional. Dans ce contexte, le riz local manque souvent d'avantages compétitifs par rapport au riz importé. Pour les consommateurs urbains et ruraux, l'accès à cet aliment de base est crucial, dans un contexte où les prix mondiaux des denrées alimentaires ont fortement augmenté.
- Plus généralement, de nombreuses études s'accordent à dire que dans le secteur du riz en Afrique de l'Ouest, les femmes et les jeunes sont exposés à la pauvreté, principalement en raison de la faiblesse des infrastructures, de l'accès limité aux infrastructures de marché et à l'information, et du manque de technologie et de facilités de crédit.
- Ces défis sont encore aggravés par la faiblesse des liens entre les acteurs et la fragmentation des chaînes d'approvisionnement, caractérisées par de petits exploitants disposant d'un faible pouvoir de négociation et d'un accès limité au financement, aux services et à l'infrastructure. Les acteurs de petite taille manquent également de compétences en matière d'entrepreneuriat et de développement commercial. En outre, il n'y a pas assez d'entreprises ou d'agro-industries

qui exercent une forte influence tout au long de la chaîne de valeur. Enfin, le cadre politique et réglementaire manque souvent d'efficacité et ne parvient pas à favoriser un écosystème propice aux chaînes de valeur du riz.

Objectif de RIZAO

Le programme ouvre des opportunités de réduction de la pauvreté et de création d'emplois pour les plus défavorisés : il apporte un soutien aux acteurs en difficulté financière opérant dans les chaînes de valeur du riz afin de créer un accès juste et équitable à un travail digne et épanouissant pour les jeunes financièrement défavorisés, en particulier les jeunes femmes dans les pays prioritaires sélectionnés (Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo et Bénin).

Ce programme rizicole s'aligne sur la feuille de route de la Fondation dans la région de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) pour développer l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes au sein des chaînes de valeur du riz.

Le programme est structuré autour de six piliers principaux, décrits dans la figure suivante :



En ce qui concerne l'impact attendu, le programme contribuera à l'expansion du secteur du riz commercial par le biais d'entreprises locales et de jeunes agripreneurs (notamment des jeunes femmes), afin d'améliorer les moyens de subsistance des jeunes financièrement désavantagés impliqués dans la chaîne de valeur du riz.

La transformation de la chaîne de valeur du riz aura un impact positif sur les opportunités d'emploi et les revenus, mais aussi sur le caractère abordable du riz local et des produits à base de riz dans un marché compétitif et fonctionnant bien, ainsi que sur la présence de services publics et de systèmes financiers privés. Le programme touchera 2 205 000 personnes financièrement défavorisées dans le secteur du riz et contribuera à la création de 441 000 emplois (dont 70 % de jeunes femmes).

Grâce à l'inclusion financière visant à réduire la pauvreté, le programme vise à avoir un impact positif sur la vie des personnes démunies travaillant dans la chaîne de valeur du riz. On estime que 70 % de ces personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le programme devrait produire les résultats suivants :



- Au moins 2 205 000 personnes, principalement des jeunes femmes, sont plus conscientes des avantages du riz local et des produits à base de riz, ce qui leur permet d'avoir de meilleures conditions de vie et une sécurité alimentaire accrue.
- Au moins 250 000 agriculteurs (dont 70 % de jeunes femmes) bénéficieront chaque année des activités des champions de la transformation, des distributeurs et des producteurs, y compris des jeunes femmes et des hommes agripreneurs.
- 50 « entreprises championnes » rentables et durables sont soutenues : elles développent leurs activités commerciales, offrent de meilleures opportunités aux producteurs et étendent leur gamme de produits aux produits finis. L
- Les compétences entrepreneuriales des jeunes sont développées dans l'application de technologies, d'équipements et de méthodes adaptés et améliorés à la production, à la transformation et à la commercialisation du riz.
- L'esprit d'entreprise des champions et des jeunes est développé au sein des services agricoles numériques qui soutiennent la production, la transformation et la commercialisation du riz.
- Au moins douze groupements rizicoles sont développés dans les pays ciblés, créant des liens commerciaux durables entre les distributeurs, les transformateurs, les coopératives et les producteurs ; au sein de ces groupements, des contrats sont conclus entre les acteurs.
- Au moins un programme de politique de promotion inclusive de l'emploi des jeunes et des femmes est développé ou amélioré dans chaque pays et dans la zone UEMOA.

Les agripreneurs participant au programme seront sélectionnés au moyen d'un processus ouvert afin d'identifier ceux qui ont les besoins les plus forts et le potentiel de croissance le plus élevé. En outre, la population sera sensibilisée aux avantages nutritionnels du riz local et des produits à base de riz.

Une collaboration étroite entre les partenaires et les parties prenantes sera établie pour soutenir la conception et la mise en œuvre du programme, ainsi que la définition d'un cadre aligné sur la stratégie de Young Africa Works.